

## Transcription de l'atelier 3

### Accompagner la naissance : le droit, la déontologie, les attentes des usagers

*Certains passages inaudibles sont signalés par des pointillés. Merci de nous aider à les compléter en contactant collectif\_ciane(arobase)yahoo.fr*

Présidente et modératrice : Madeleine AKRICH, sociologue

#### **Intervenants :**

- \* Sophie GAMELIN-LAVOIS, auteure et consultante en périnatalité.
- \* Chantal BIRMAN, sage-femme
- \* Fleur MATHET-JOLLY, doula, responsable de La Grande Ourse - Naissances et Parentalités
- \* Céline WIERTLEWSKI, accompagnante à la naissance et membre d'ALNA
- \* Maria CHIESA, accompagnante à la naissance et membre du C.A. d'ALNA
- \* Vanina GOETGHELUCK, fondatrice d'ALNA
- \* Valérie DUPIN, association Doulas de France

#### **Madeleine AKRICH :**

Bonsoir tout le monde,

Je vais d'abord user de ma prérogative de présidente-modératrice pour ajouter un petit point à ce qu'a dit Bernard, qui n'a rien à voir avec l'atelier

Au départ, il devait y avoir deux personnes pour gérer ce débat ; je devais être simplement la modératrice épaulée par un président et je me retrouve toute seule. Sachant qu'il s'agissait d'une question qui était relativement chaude en ce moment, j'ai essayé de préparer en collaboration avec les membres de cet atelier les choses de manière à ce que nous puissions avoir un vrai débat, sur des questions de fond, et qui soit relativement équilibré.

Alors il n'est pas tout à fait équilibré dans la répartition autour de la table puisqu'à ma droite j'ai des représentants essentiellement d'accompagnantes à la naissance, de doulas, et à ma gauche j'ai une sage-femme Chantal Birman, et Sophie Gamelin qui est du côté des usagers, de l'AFAR et du CIANE et qui a un point de vue un peu différent.

Ce sont des questions qui suscitent beaucoup d'émotions aujourd'hui. Il semblerait que ce soit en raison de la présence de cette thématique aux EGN qu'un certain nombre de sages-femmes à un niveau individuel ou collectif (voire d'autres professionnels de la naissance selon Chantal Birman) n'ont pas souhaité se rendre à Châteauroux . Fort heureusement ils sont nombreux mais un certain nombre auraient été découragés à cause de la présence de cette thématique.

Donc c'est apparemment une thématique qui fait mal du côté des professionnels. Je pense que du côté des doulas c'est aussi quelque chose qui est en pleine émergence et qui est donc porteur à la fois d'espoir et aussi parfois éventuellement de conflits. Alors ce que je vous demanderais à vous public, c'est d'intervenir dans les limites d'un débat respectueux des uns et des autres et d'essayer d'entendre les points de vue des uns et des autres.

Un certain nombre de thèmes évoqués ici seront rediscutés dans un certain nombre d'ateliers. Comme j'ai fait l'hypothèse que tout le monde ne savait pas tout à propos des doulas, j'ai proposé à mes intervenantes de faire un point sur la question dans l'introduction ; dire ce qu'est une doula, ce qu'elle fait et par rapport à ce qu'elle fait, expliquer quelle formation elle a reçue pour quel type de compétences.

Nous écouterons :

- Valérie Dupin pour l'association Doulas de France
- Des représentantes de l'association ALNA
- Sophie Gamelin qui fait un point sur les difficultés juridiques liées à l'émergence de cette profession qui n'a pas de statut reconnu et qui peut tomber dans un certain nombre d'écueils

Je vous propose de voir deux thèmes :

- à quoi correspond cette émergence des doulas, quelles en sont les causes et les doulas sont-elles la réponse appropriée au problème posé ; c'est Chantal Birman qui présentera son point de vue qui est tout sauf neutre et les doulas pourront répondre par rapport aux positions qu'elle va défendre
- qu'est-ce qui est inscrit comme définition de la naissance dans la définition de cette nouvelle profession de doula ?

J'ai été frappée par le fait que les doulas insistaient beaucoup sur la question des compétences des parents, sur le fait qu'elles font un accompagnement global. J'ai vu qu'il y avait des contre-arguments : la doula est un intervenant de plus de la naissance et ce n'est pas du tout global ; c'est encore quelqu'un qui quelque part va s'approprier les compétences que les parents devraient avoir.

**Valérie DUPIN :**

Je suis co-présidente de l'association Doulas de France et je suis absolument ravie d'être ici ce soir.

Qu'est-ce qu'une doula ?

Nous sommes avant tout des femmes qui pour la majorité ont été enceintes, ont accouché et ont allaité leurs enfants. Nous aimons nos enfants petits et grands. Nos origines sociales et culturelles sont très variées. Nous avons vécu toutes ces étapes avec la joie (...) Nous avons pu reconnaître les mots, personnes et les gestes qui nous ont aidés dans ce parcours qui tient parfois du parcours du combattant.

Nous avons aussi identifié tout ce qui au contraire nous a heurtées, blessées, affaiblies en tant que mère. Puis après nous avons aussi appris à écouter les mères, les pères, à entendre ce qui les aide ou pas ; nous nous retrouvons sur le chemin de

l'accompagnement souvent sans l'avoir projeté auparavant, en répondant aux sollicitations de notre entourage. D'une autre mère, à la sortie de l'école, qui lorsqu'elle discute avec nous, nous raconte la naissance de son enfant, nous écoutons son histoire ; les émotions émergent, nous sommes juste là. Cette rencontre nous incite à rechercher des informations pour répondre au plus juste. Au fil des sollicitations, (...) d'autres femmes, d'autres hommes, à participer à des ateliers, des formations pour transmettre des informations correctes. C'est la demande des parents qui nous incite à devenir doula et ce sont les parents qui nous contactent et qui nous demandent d'être là.

Les doulas ont cette double expérience de la naissance : celle d'avoir accouché elle-même et celle d'accompagner les femmes. Une doula a à cœur d'aider les parents à s'approprier cet événement. Elle sait que la femme a en elle les ressources nécessaires pour cela. Elle a acquis les connaissances qui peuvent aider les mères à vivre leur accouchement dans le respect de leur corps, de leur enfant, de leurs croyances, de la physiologie si celle-ci est possible et souhaitée.

Nous sommes des femmes aux côtés des femmes enceintes, des futurs pères et de ce qui les entourent, à l'écoute de leurs désirs, de leurs besoins, de leurs émotions ; nous, doulas, les suivons dans leur choix

Notre accompagnement est continu tout au long du processus de la naissance et participe à créer du lien (...)

Le rôle de la doula a souvent été décrit comme celui de mater la mère ; c'est aussi le rôle d'une amie, d'une cousine, de celle avec qui on partage, avec en plus le secret professionnel, ce qui permet aux parents de parler parfois plus librement que si cette personne faisait partie de leur cercle familial ou amical.

Nous sommes convaincues que les parents savent ce qui est juste pour eux et pour la naissance de leur enfant. Et c'est cette confiance en soi que nous souhaitons leur faire passer en priorité.

La doula n'est pas un coach de la naissance qui va dire ce que la femme, les parents doivent ou ne doivent pas faire car cela est déresponsabilisant. Elle utilise ses connaissances avec sagesse pour aider à créer l'environnement nécessaire à la mère pour accueillir l'enfant. Elle reste dans le chemin tracé par les parents sans jugement, dans le respect, mais en accord avec le suivi médical que les parents ont choisi.

Les parents font appel à une doula principalement pour les soutenir émotionnellement mais aussi dans la pratique et pour trouver une réponse à leurs besoins. Les rendez-vous se passent là où le souhaitent les parents, souvent à leur domicile, aux heures qui leur conviennent, le soir, le week-end pour qu'ils soient disponibles.

Elle n'est pas là pour remplacer le père ni les autres membres de la famille et elle respecte leur intimité.

Elle accompagne les parents pour qu'ils acceptent par eux-mêmes les informations qui leur sont nécessaires, informations basées si possible sur la recherche scientifique. Elle peut les aider à préparer leur projet d'accouchement, à se mettre en lien avec les équipes qui pourront y répondre. Parfois, d'ailleurs, l'accompagnement s'arrête là.

Elles soutiennent donc le travail des sage-femmes dans le respect réciproque de leurs compétences. Elles travaillent à créer du lien, des réseaux entre tous les intervenants médicaux et sociaux. Elle peut mettre en relation aussi les parents avec d'autres parents ayant le même vécu, passé les mêmes difficultés par exemple dans le cas d'une menace d'accouchement prématuré ou d'un bébé qui a de l'eczéma.

Présente tout au long de leur apprentissage de la parentalité, elle sait que certains moments peuvent être difficiles et elle est disponible quand les parents se sentent perdus face à leur nouveau-né. (...) permet d'exprimer les sentiments négatifs à cette époque où les injonctions à être d'heureux (?) parents sont légion.

Il n'y a pas deux accompagnements qui se ressemblent. Le rôle essentiel de la doula est l'écoute bienveillante et donner le temps aux parents de formuler leur ressenti. Mais elle peut aussi et plus particulièrement dans le contexte d'une femme seule ou si le père n'est pas disponible, prendre des aspects beaucoup plus pratiques, prendre soin de la mère, faire à manger, la vaisselle, les courses, faire tourner une machine, des gestes qui pourront soulager la mère et l'aideront à mieux se sentir chez elle, garder un aîné, l'accompagner à la maternité et traduire si elle est étrangère, frictionner des pieds endoloris, l'aider à faire sa toilette, se laver les cheveux et la soutenir dans son allaitement.

Comme elle a reçu la doula transmet à son tour auprès des parents, entre doulas, sage-femmes et avec toutes les femmes, personnes qu'elle peut rencontrer ; elle continue à recevoir et à transmettre.

Etre doula est une manière d'être et non de faire ; c'est être dans le cycle de la transmission de femme à femme, de parent à parent.

### **Maria CHIESA :**

Nous pensons qu'il serait souhaitable qu'il existe une formation de base commune à toutes que ce soient les doulas ou les accompagnantes à la naissance, autant qu'il serait souhaitable pour les citoyens qu'il n'y ait qu'une seule appellation pour signifier ce métier.

Dans l'ensemble, la formation ALNA a pour but d'apporter des compétences en présence, écoute, transmission de mère à mère, de femme à femme et des informations diverses telles que l'alimentation, les associations existantes dans le domaine de la périnatalité ou toute autre information ; ceci toujours dans une position selon la demande et le besoin de l'autre et dans une relation adaptée à l'individu qu'il s'agisse de la mère, du père ou de tout autre personne.

La formation s'acquiesce à faire acquérir les compétences pour une présence dans la continuité.

- En priorité nous plaçons le module sur les relations humaines sur trois jours avec un travail sur la relation à l'autre c'est-à-dire le couple, la mère, le père, les enfants, les parents et les professionnels concernés, un travail sur l'écoute passive et active, sur la reconnaissance du langage verbal et non verbal ; ceci pour acquérir les compétences suivantes : présence, écoute, disponibilité, respect de la personne et de ses choix et ceci pour répondre aux besoins de chacun des parents et communiquer avec les professionnels concernés.
- .En deuxième lieu, un module sur les connaissances de base sur l'alimentation de la femme enceinte et allaitante et sur la diversification alimentaire du bébé, pour les compétences suivantes : pouvoir répondre aux inconforts de la grossesse, aux besoins de la femme enceinte et allaitante et/ou les diriger vers un professionnel.
- Un module sur l'allaitement pour les compétences suivantes : savoir comment accompagner la mère qui choisit l'allaitement pour nourrir son enfant et qui aura peut-être besoin d'appeler à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit pour avoir une réponse à sa difficulté ; et aussi comment accompagner le père dans le soutien à l'allaitement de sa femme.
- Un module sur les bases du déroulement de la grossesse et de l'accouchement pour les compétences suivantes : pouvoir informer les parents et ainsi les aider à comprendre le processus de la naissance et l'après-naissance.

A la suite de cette formation de base qui pourrait être un tronc commun à toutes, nous proposons de faire un point sur les compétences acquises et de les valider par une certification avant de poursuivre la formation et d'accéder à la formation pratique. Cette certification s'accompagne d'un mémoire travaillé personnellement sur un sujet précis ; elle se passe avec un jury actuellement composé de sage-femmes, psychologues, m(p)ères ( ?) ayant été accompagnés et accompagnantes à la naissance déjà formées.

La suite de la formation peut se faire de façon différente, avec des intervenants compétents afin d'exploiter certains sujets tels la place du père, le deuil, la dépression post-partum, etc.

- Une formation avec une praticienne en technique corporelle en relaxation appropriée à la femme enceinte pour les compétences suivantes : accéder à un langage simple non verbal afin de combler les difficultés de l'expression verbale ; permettre à la femme de vivre mieux les inconforts de la grossesse à l'aide de petites techniques faciles à s'approprier ; apporter bien-être par des propositions de positions et des massages ; transmettre aux pères des gestes adaptés à ses capacités pour soutenir sa femme
- Un module « comment entrer dans le métier concrètement »

Notre souhait et espoir est que les accompagnantes à la naissance et doulas puissent faire des(deux ?) stages auprès de sages-femmes avec une évaluation à la fin. Actuellement, à la suite de la formation et des stages, les accompagnantes à la naissance mettent en application trois fois l'accompagnement auprès de parents avec une évaluation de leur part et de la sage-femme présente le jour de l'accouchement.

Il sera peut-être envisagé un remodelage de la formation pratique afin de la rendre adaptable aux autres professionnels, ceci avec la possibilité de se référer à une coordinatrice.

La certification finale obtenue selon les évaluations rapportées après cette formation l'accompagnante à la naissance est susceptible d'accompagner les parents selon leurs besoins en supplément du suivi médical. Nous restons ouverts à toute proposition d'autres professionnels pour aménager cette formation.

**Question :**

Quel est aujourd'hui le degré de mise en pratique de cette formation ? Les doulas sont-elles plus ou moins auto-proclamées ? Passent-elles toutes par cette formation ? Ou par une autre formation ?

**Valérie DUPIN :**

L'association Doulas de France a mis en place un système de marrainage qui va débiter très prochainement. Nous allons accompagner sur une année des femmes qui pratiquent déjà l'accompagnement, qui ont déjà eu des formations, suivi des ateliers, de manière à transmettre des informations. Notre philosophie de l'accompagnement pour l'instant c'est ce qui a été mis en place avec comme base que ce sont des femmes qui sont déjà dans l'accompagnement et ont suivi les formations les plus adaptées.

**Question :**

Si je comprends bien, pour résumer, il y a aujourd'hui beaucoup de doulas qui exercent sans avoir reçu de formation particulière, après seulement leur expérience, après avoir eu de nombreux contacts avec des femmes ?

**Céline WIERTLEWSKI :**

Je voulais simplement préciser que toute la formation décrite et la certification sont propres à l'école ALNA ; dans l'espoir d'un tronc commun avec les doulas.

**Maria CHIESA :**

L'idée c'est qu'il y ait un tronc commun pour les personnes qui font de l'accompagnement à la naissance, et après qu'il y ait une couleur donnée par les différentes associations.

**Résumé de Madeleine Akrich :**

Aujourd'hui il n'y a pas de formation, il n'y a même pas de définition commune aux différentes associations et il y a différentes façons de pratiquer.

**Sophie GAMELIN :**

(Sur les problèmes juridiques liés à l'exercice de cette fonction d'accompagnante ou de doula)

Nous avons entendu que les doulas avaient pour mission d'organiser une sorte de transmission de femme à femme. Mais par ailleurs depuis quelques temps (mois, voire années) beaucoup veulent professionnaliser ce statut, ce métier, en faire quelque chose de plus cadré, de plus formé. A partir de là il y a beaucoup de choses à dire.

En introduction, je voudrais signaler que je ne suis pas là pour tirer à bout portant sur le métier de doula. Je le souligne car lorsque mon article est paru, beaucoup l'ont pris comme un pavé dans la mare, comme quelque chose qui dérange beaucoup. Je conçois que ça ait pu déranger mais il y avait beaucoup d'informations qui n'étaient pas claires. Simplement j'ai constaté des dérives, j'ai souhaité effectuer des recherches plus approfondies afin de renseigner correctement les personnes qui me contactent au sujet des formations, de préciser aux parents les possibilités qui s'offrent à eux dans le paysage français et également pour apporter mes connaissances aux doulas qui le souhaitent. L'article est sur le site [www.projetdenaissance.com](http://www.projetdenaissance.com) avec toutes les références de textes.

Il ne faut jamais perdre de vue que l'accouchement est considéré comme un événement potentiellement dangereux en France, et donc forcément du ressort d'un professionnel de santé. Il faut souligner ici qu'une décharge ne vaut rien, dès lors qu'un professionnel a sa responsabilité engagée. Et elle ne vaut jamais sur le plan pénal. Au contraire elle peut aggraver le cas des parents car cela serait une preuve matérielle de leur décision de ne pas faire appel à un professionnel de santé, et du côté du professionnel cela ne peut le défaire de sa responsabilité.

Parce que l'accompagnant (non médical) à la naissance n'est pas un professionnel de santé mais se veut professionnel quand même, il convient d'adopter des règles élémentaires de prudence afin d'éviter toute accusation d'exercice illégal du métier de sage-femme et/ou de non-assistance à personne en péril ; afin aussi d'éviter toute dérive dans la pratique à cause d'une formation et une éthique mal définies et mal encadrées. Puisque comme on l'a vu, aujourd'hui n'importe qui peut se définir et se présenter comme doula ; il n'y a pas de cadre juridique par rapport à une formation ; même si des formations sont proposées, ça reste encore très flou et rien ne permet d'avoir un cadre légal aujourd'hui en France.

Cette nouvelle profession (qui a malgré tout existé par d'autres aspects dans le passé) n'a aucun statut juridique en France (à moins de revenir sur un autre statut qui existe déjà, nous le verrons plus tard). Le cadre légal d'exercice n'est pas défini en dehors de la charte de l'association Doulas de France ou de l'association ALNA qui développe l'éthique, les principes fondateurs et les points fondamentaux autour d'une base de travail.

#### *L'exercice illégal du métier de sage-femme :*

Dans le temps de l'accouchement, la doula doit toujours travailler sous la coupe d'une sage-femme ou d'un médecin, qui engage sa responsabilité médicale et juridique, quel que soit le lieu choisi par les parents. Pour une naissance prévue à

domicile, la doula ne peut venir chez les parents (ou juste être prévenue) qui si la sage-femme a été prévenue avant. Si la doula vient au domicile des parents alors que la sage-femme n'est pas prévenue, ou qu'elle le soit mais après, ou encore que la doula se déplace au domicile des parents pour attendre un peu plus, laisser le temps passer et aller ensemble à l'hôpital plus tard, c'est une dérive ; ce n'est pas possible de laisser ces conditions s'installer. Il faut que les doulas sachent qu'exercer de cette manière c'est s'exposer ultérieurement à des problèmes juridiques.

Ce point est bien défini dans la charte des doulas : « Nous ne pouvons pas être présentes à un accouchement sans qu'une sage-femme ou un médecin soit présent ». Pourtant, en pratique, certaines doulas se déplacent au domicile des parents dès le début du travail sans être « couvertes » par un(e) professionnel(le) de santé. D'autres parlent d'accompagnement à des accouchements sans qu'un professionnel de la santé soit présent. Là ce sont des dérives à ne pas cautionner, ni par les doulas qui sont en exercice et qui voudraient ou auraient l'idée de travailler de cette manière, ni au niveau associatif puisqu'il y a aussi des sanctions pénales au niveau associatif.

Un article du code de santé publique précise les sanctions pénales : « L'exercice illégal de la profession de médecin (...) ou de sage-femme est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » Avant août 2005, la peine était de 15 000 euros d'amende et d'un an d'emprisonnement. Au fil des années et en très peu de temps, la loi s'est considérablement durcie. Aujourd'hui, on ne rigole pas ; l'exercice illégal est très sévèrement puni.

Une personne qui assiste une amie lors d'un accouchement, ça peut arriver une fois, ça peut être inopiné. S'il y a un problème, on peut éventuellement se retourner contre elle. Mais, dans le cadre du travail de doula, elle va se retrouver justement dans le cadre de son travail, dans l'accompagnement de la naissance tout le temps. Donc elle ne peut pas dire : « J'étais là de manière inopinée ou je ne savais pas ». Par rapport à la formation, il me semble qu'il y a énormément de travail à faire sur ce point-là ; il faut que les doulas aient ces connaissances-là. Je ne sais pas aujourd'hui quelle formation leur apporte ces informations mais ça me paraît le premier point fondamental.

Au niveau du deuxième point, de la formation des doulas, la charte des doulas précise bien : « Nous ne sommes pas des thérapeutes et nous ne pratiquons aucun acte médical ». Or j'ai vu avant la publication de mon article (après sa publication il y a eu beaucoup de modifications sur le site des doulas et au sein de l'association) beaucoup de présentations de doulas qui s'étaient tournées vers la formation AMA (Altérité Maternelle Appliquée). Cette formation fournit des « outils diagnostiques et des protocoles thérapeutiques » mais par ailleurs on peut lire sur le site AMA qu'une praticienne AMA n'a pas de formation médicale. Cherchez l'erreur ! Car, se former à des outils diagnostiques et thérapeutiques revient à entrer dans un champ professionnel médical, alors que les doulas ne souhaitent pas entrer dans ce champ médical au départ. Si une doula se dirige vers ce type de formation, il vaut mieux ne pas mélanger les casquettes car sinon on s'expose à des problèmes.

Un autre point à souligner est que plusieurs d'entre elles mettaient en avant la pratique du massage à but thérapeutique ou non. Mais là encore au niveau juridique

et j'ai des sources très précises au niveau de la jurisprudence tout ce qui relève du massage à but thérapeutique ou non relève du monopole des kinésithérapeutes.

Certes, des formations « pour doulas » existent, mais aucune, si ce n'est peut être celle de Michel Odent, qui apporte des connaissances scientifiques autour de la naissance, par rapport à ses propres recherches, n'apporte le corps de connaissances de base qui validerait le titre de doula.

Alors, on peut se poser la question de « faut-il une formation ? » Faut-il valider son titre par une formation ?

Un article du code de santé publique précise : « Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal de l'infraction prévue à l'article L4161-5. » Même se constituer en association entraîne la nécessité d'une formation de base par rapport aux personnes qu'on cautionne au sein de l'association.

Troisième point : l'éthique et la non-assistance à personne en péril

En restant auprès des parents avant qu'un médecin ou une sage-femme soit présent, avant d'arriver à l'hôpital, la doula présente peut endosser toute la responsabilité en cas de procès.

Au-delà de l'aspect de la formation des doulas et de la charte commune en ligne, il conviendrait de préciser une éthique et une déontologie pour éviter toute dérive, tout amalgame, tout mélange de causes.

La charte des doulas mériterait d'être révisée en fonction du contexte juridique actuel. Impossible de transposer en France le métier de doula qui existe dans d'autres pays parce que les sage-femmes ont des prérogatives bien cadrées par un code de déontologie, des textes de lois.

### **Madeleine AKRICH :**

Dans le temps imparti qui était court, vous avez un aperçu à la fois de ce que pourrait être et de ce que souhaiterait être cette profession et des difficultés qui sont posées sur un plan juridique et qui sont liées, semble-t-il, à une certaine forme de confusion qu'il pourrait y avoir avec la profession de sage-femme. Sur cette interrogation, je passe la parole à Chantal Birman qui va introduire la première question de débat autour des causes de l'apparition des doulas et justement, de son point de vue, la question de l'articulation entre doulas et sage-femme est un point central, je crois.

### **Chantal BIRMAN :**

(Sur les causes de l'apparition des doulas et la question de l'articulation doula/sage-femme)

Doula ou pas doula ?

Un rappel historique rapide me paraît être le premier point permettant de comprendre le contexte sociologique dans lequel les doulas(\*) sont apparues en France.

a) *Le déficit de la Sécurité Sociale* va en être l'événement historique majeur. Nos représentants ministériels pour y remédier vont prendre un certain nombre de mesures qui vont entraîner l'apparition des doulas françaises.

b) *Quelles ont donc été ces mesures ?*

- La fermeture des petites maternités ;
- La concentration des accouchements dans les grandes maternités ;
- La création de nouvelles structures regroupant l'ensemble des institutions d'un « bassin de santé » ;
  - Une sortie précoce des femmes après l'accouchement, permettant une augmentation considérable des accouchements à effectif constant ;
  - Une priorité donnée aux moyens techniques de surveillance du travail, aux dépens du temps de l'accompagnement humain.

En 2001, les sages-femmes, devant ce qu'elles jugeaient comme une grave dégradation des conditions de la naissance, mais également de leur travail, ont fait une grève suivie par l'ensemble de la profession.

Ce métier étant par essence même un métier de l'urgence, une grève se prolongeant dans le temps était intenable. Il suffisait au gouvernement de « faire durer » pour gagner ! C'est ce qu'ils feront, les sages-femmes n'obtenant dans ce premier grand mouvement de la profession qu'une année d'études supplémentaire (par la sélection du concours de première année de médecine : le P1) et l'expérience d'une première grève !

Pendant ce temps-là, le déficit de la Sécurité Sociale s'aggrave .

Dans les hôpitaux, les conditions de la naissance et celles des conditions de travail du personnel continuent de se dégrader.

Les femmes, sans doute moins mobilisables que leurs aînées (portées par le mouvement féministe), mais également parce qu'enceintes, seront absentes du mouvement de 2001.

Devant la course des sages-femmes dans les couloirs des hôpitaux, les femmes comprendront que leur tenir la main devenait « mission impossible » pour les sages-femmes. Pourtant elles en avaient toujours besoin...

Les doulas seront donc ces femmes qui, devant cette main ouverte, glisseront tout naturellement la leur.

Si ce constat historique est simple et peu polémique je pressens que la suite de mon exposé va se dérouler sous une météo moins favorable...

La conclusion de cette première partie est donc : que les doulas sont une mauvaise réponse à un vrai problème de santé.

### *Pourquoi ?*

Parce qu'elles inscrivent leur profession en réponse « rustine » à la crise d'une autre profession : celle de sage-femme.

Par ailleurs leur présence auprès des femmes modifie obligatoirement celle de l'autre accompagnant permanent : le père.

#### *a) Pourquoi les doulas ne sont-elles pas la réponse à l'insuffisance bien réelle des sages-femmes ?*

Parce que le métier de sage-femme est d'abord un métier d'accompagnement.

Cette fonction précède historiquement sa mutation scientifique et technique. L'aspect empirique fait toujours partie de notre démarche pré-diagnostique dans sa dimension intuitive. Les constats cliniques pathologiques succèdent donc à l'instant intuitif. C'est ce premier malaise qui va mettre la sage-femme en situation de vigilance intense. Elle fait alors appel à ses connaissances scientifiques et met en place les moyens techniques lui permettant d'infirmier ou d'affirmer la pathologie. Bien sûr les doulas développeront également, du fait même de leur intense présence auprès des femmes, l'aspect intuitif. N'ayant pas la culture scientifique elles feront alors appel aux sages-femmes de plus en plus occupées ailleurs, du fait même de la présence des doulas. Il y a là une double perte de temps :

Celle entraînée par la succession des démarches : doula puis sage-femme.

Celle imputable à l'appauvrissement de la dimension intuitive de la sage-femme, la mettant dans l'action avec retard. Les clignotants du temps intuitif ne s'allumeront plus, entraînant un décalage dans sa mobilisation préjudiciable à la santé des femmes et des enfants.

Rappelons que l'ensemble des études montrent que la multiplication des intervenants auprès d'un patient nuit au patient lui même.

Enfin, la présence des doulas ne permettrait-elle pas de poursuivre dans la voie des économies budgétaires en continuant à charger de façon éhontée le travail des sages-femmes ?

On peut imaginer que la suroccupation des sages-femmes fera que tôt ou tard les doulas se retrouveront en situation d'assistance à personne en danger, répondant avec le cœur là où la compétence technique était nécessaire.

Toutes ces raisons me font dire que la création d'un sous-prolétariat de la « sage-femmerie » en la profession de doula est dangereuse aussi bien pour les femmes, les sages-femmes, que les doulas elles-mêmes.

#### *b) La dimension politique*

L'arrivée des doulas en France au moment où les sages-femmes revendiquaient des conditions de travail et un salaire décent ne peut être vécu que comme la réponse scandaleuse à leur revendication. La polémique sur les doulas détourne du véritable problème qui est celui du doublement du nombre de sages-femmes françaises. Par voie de conséquence, les doulas se retrouvent, malgré elles, en position de « jaune » dans le mouvement de revendication des sages-femmes.

Payer des gens moins qualifiés pour faire un travail c'est délégitimer ce travail. Les emplois jeunes, dans les lycées, ont été les « doulas » des professeurs et ont fait couler la même encre que la mienne aujourd'hui.

Il y a là une entrée de la politique qui se met en concurrence avec la médecine scientifique et moderne.

Dans la mesure où la profession de doula n'est pas légalisée, mes propos sont une mise en garde plutôt qu'une accusation. Toutefois son existence réelle dans les professions de santé illégales la fait entrer, de fait, dans ce qu'on appelle populairement les charlatans. Il y a, dans ces métiers marginalisés, un risque augmenté d'échange d'argent « de la main à la main ». On sait bien que ce type de rémunération risque d'échapper à la fiscalisation et aggrave donc d'autant le déficit de la sécurité sociale.

Par ailleurs les doulas n'auraient aucune responsabilité juridique puisque les sages-femmes resteraient scandaleusement responsables de tout !

Comment rendre responsable quelqu'un qui ne se définit que dans l'accompagnement ?

#### *c) L'aspect plus psychologique*

Là encore je pressens un danger dans le fait que ce sont elles-mêmes qui définissent leurs compétences et leurs champs d'applications, sans contrôle des autorités de santé. Cette situation en marge les rend forcément vulnérables et attirera, en écho, la sympathie de la partie la plus fragile de la population.

Enfin leur présence auprès des femmes en travail change forcément l'implication de leurs compagnons pendant ce moment unique. L'accouchement, dans sa mise en situation d'urgence des êtres, est révélateur. Il est banal de dire que c'est un moment initiatique pour la mère, le père, mais aussi le couple. N'y aurait-il pas dans une présence trop appuyée d'un professionnel un risque d'écrasement du rôle du père et donc de détournement de sens ?

#### *d) Le risque inhérent aux sages-femmes elles-mêmes*

Les sages-femmes peuvent mettre les doulas dans la même situation qu'elles ont elles-mêmes été face aux médecins. Pourquoi ne pas retarder le plus possible notre arrivée auprès des femmes grâce à la présence de la doula qui nous a précédé sur place ? Nous savons tous combien, dans les pratiques privées « le temps, c'est de l'argent ».

En conclusion, je dirai que la France doit s'aligner en matière d'accompagnement sécuritaire de la naissance sur ses voisins européens. Une femme une sage-femme étant la norme, l'exception étant de deux.

Il revient aux doulas le mérite d'avoir mis en lumière la situation d'abandon dans laquelle sont les femmes dans la période périnatale. La sortie précoce des institutions aggravant encore cette détresse. L'HAD, si elle prend en charge la surveillance médicale, ne répond pas aux besoins d'aide à domicile des femmes pendant cette période. Une profession déchargeant les femmes des charges matérielles de ce moment est effectivement à créer.

Le travail des femmes et les mutations sociales ont modifié les mobilisations familiales autour des naissances. Jadis c'est la famille élargie qui prenait en charge la jeune accouchée. Aujourd'hui c'est une famille nucléarisée, réduite à papa-maman-bébé, qui va se retrouver à domicile deux jours après l'accouchement. Je n'ai aucune objection à ce qu'une aide à domicile spécialisée dans la périnatalité vienne pallier l'insuffisance de la famille nucléaire. Ce qui m'inquiète c'est la dérive possible dans une prétendue compétence médicale que je trouverai alors dangereuse.

À l'heure où l'allaitement maternel se réinvente, il est temps de réinventer la famille élargie. Aides à domicile et sages-femmes y ont toutes deux leur place.

#### **Sophie GAMELIN :**

Je cite Chantal Birman : « Une profession déchargeant les femmes des charges matérielles de ce moment est effectivement à créer. ».

Je pense que ça existe déjà ; ça s'appelle travailleuse sociale ou aide sociale. Il y a deux associations en France, l'ASAD et l'ADMR qui sont en partie bénévoles, en partie travaillant avec la CAF et qui proposent des services de manière générale, mais ça s'adresse aussi aux femmes qui viennent d'accoucher, pour s'occuper du ménage, maximum 8 heures par semaine ; ça dépend du quotient familial etc, simplement pour décharger la maman du ménage, des courses, du repassage, emmener les grands à l'école, les y récupérer, les emmener au sport etc. Ca existe déjà. Une doula qui aimerait exercer en tant que telle mais sous le titre travailleuse ou aide familiale n'aurait pas tous les problèmes par rapport aux aspects juridiques développés tout à l'heure.

#### **Valérie DUPIN :**

Je voudrais parler de cette campagne qui vient de Grande-Bretagne : une sage-femme pour une femme. En Grande-Bretagne il y a deux fois plus de sage-femmes qu'en France mais aussi énormément de doulas. Il y a une association « doula UK » ( ? ) qui a 250 doulas qui travaillent en harmonie avec les sage-femmes. Ce n'est pas forcément le manque de sage-femmes qui crée le besoin de doulas.

#### **Vanina GOETGHELUCK :**

J'aimerais faire un petit distinguo : on parle de doulas mais il y a aussi les « accompagnantes à la naissance ».

À ce jour, même s'il y a un projet et un souhait profond d'un tronc commun, que quelque chose puisse émerger de cette profession d'accompagnante à la naissance, il y a une formation réelle, une structure qui existe depuis mars 2005, à laquelle nous avons convié les professionnels de santé et pour laquelle nous essayons de nous battre depuis 3 ans et demi pour nous faire reconnaître.

Or rien ne peut être reconnu, légitimé quand quelque chose s'initie. Il faut bien commencer à un moment donné. Le souhait a toujours été d'être clair et de bien distinguer le métier de sage-femme et d'accompagnante à la naissance. Lorsque vous dites que les doulas ne sont pas formées, peut-être y en a-t-il qui ne sont pas formées mais je peux vous dire que les accompagnantes à la naissance sont formées.

**Sophie GAMELIN :**

Formées juridiquement parlant ? Je veux dire, est-ce que ça existe aujourd'hui une formation juridique ? Peux-tu répondre oui ou non ?

**Vanina GOETGHELUCK :**

On a dit tout à l'heure qu'il n'y a qu'une charte d'écrite et qu'il faut de la déontologie. Mais le code de déontologie a été écrit en mars 2003 ; vous l'avez, je vous l'ai envoyé par mail. Donc le code de déontologie a essayé de poser un cadre mais on ne peut pas nous-mêmes être législateurs à la place des législateurs. Il faut bien que nous existions et que nous proposons notre travail pour qu'il soit reconnu. Et c'est ce que nous avons fait.

**Sophie GAMELIN :**

Qu'il y ait une charte n'empêche pas les dérives par manque de formation. L'aspect juridique n'existe pas dans les formations actuelles.

**Vanina GOETGHELUCK :**

Le code de déontologie existe, et quand les élèves accompagnantes à la naissance sont en fin de formation, elles achèvent leur certification par une signature solennelle du code de déontologie qui vaut ce qu'il vaut. Si on veut dire qu'il ne vaut rien, c'est possible mais c'est le cadre que nous avons posé.

**Madeleine AKRICH :**

Supposons qu'on soit dans un système dans lequel il y ait beaucoup plus de sages-femmes, en quoi le métier de doula ou d'ALNA serait-il encore nécessaire ? Quelles sont les compétences apportées par les doulas et qui ne sont pas mises en œuvre par les sages-femmes ? La revendication des sages-femmes — je me fais juste la retraductrice de ce que j'ai ressenti à l'écoute de l'exposé de Chantal Birman — est qu'elles considèrent que ce que font les doulas-ALNA devrait être de leur ressort.

C'est impossible parce que des décisions économiques, politiques n'ont pas permis les conditions de travail qui leur permettraient de l'exercer. Donc, en prenant cette place-là, en quelque sorte, vous ruinez leur métier. Qu'est-ce que vous répondez à ça ?

**Fleur MATHEY-JOLLY :**

A propos de « que feront les doulas lorsque les sage-femmes pourront consacrer tout leur temps à l'accompagnement à la naissance ? » et si, comme en Grande-Bretagne, on a une sage-femme pour une femme... En attendant, ce n'est pas le cas en France et il me semble que ça va prendre un certain temps.

J'ai moi-même été accompagnée pour la naissance de mon dernier par une sage-femme pratiquant l'accompagnement global ; j'ai bénéficié de cet accompagnement, elle était là près de moi pour la naissance.

Mais peut-on dire que c'est en passant une heure même mensuellement avec une personne qu'on va pouvoir explorer toutes les dimensions de cet événement si riche et vaste ? Personnellement je pense ne pas avoir été en pleine possession de mes moyens pour cette naissance malgré le fait d'avoir été accompagnée par cette sage-femme.

**Chantal BIRMAN :**

Je respecte énormément.

D'ailleurs les doulas ne sont pas les seules ; depuis que le métier de sage-femme existe, il y a eu les kiné, les profs de yoga, les haptonomistes, bref c'est foisonnant de gens qui essaient de prendre un peu de la préparation là, un peu de ceci, un peu de cela au niveau de notre métier. Je pense que c'est une sorte de fascination pour le rapport maman/bébé qui explique cela. Ceci dit, il y a une chose pour laquelle j'ai une vraie tendresse, c'est tous ces gens qui ont envie d'aider les femmes. En tant que sage-femme et féministe, j'ai une tendresse pour les doulas ; je comprends ce qu'elles veulent dire.

Alors il y a deux solutions :

Vous dites « c'est parce que je suis femme, parce que j'ai accouché, allaité » mais les sages-femmes, à 40 ans, ont à 98 pour cent été des femmes, ont accouché, allaité. Donc on ne peut revendiquer ces choses-là comme étant en soi une compétence. Les sages-femmes ont la même compétence. Elles ont simplement décidé de faire des études approfondies, scientifiques, techniques et d'accompagnement, et psychologiques et pédiatriques, et tout ça pour pouvoir accompagner les femmes dans les meilleures conditions possibles.

Il y a beaucoup de parents ici : faites attention ! Le jour où vous serez saucissonnés, les sage-femmes courant à vous mettre les perf<sup>s</sup>, les péridurales etc. et de l'autre côté quelqu'un pour vous tenir la main qui n'aura aucune responsabilité, vous serez dans le meilleur des mondes, j'en suis sûre. Il vous faut quelqu'un qui vous entende

globalement, et le seul métier dans le domaine de la santé qui est dans l'écoute globale, c'est le métier de sage-femme.

En même temps, ce que disent les sage-femmes est juste : on est totalement pressurisée dans les institutions ; on travaille comme des dingues ; on n'a pas le temps ; mais ce n'est pas une raison, on doit être deux. On est mal payées, bon sang, on peut nous mettre à deux !

Vu ce que vous payez tous les mois, regardez vos fiches de paye, vous avez le droit deux fois dans la vie puisque vous faites 1,9 gamin par femme, vous avez le droit deux fois dans la vie à une sage-femme, merde !

### **Interventions du public :**

— Je suis sage-femme et je suis d'accord avec Chantal, mais je pense qu'il manque peut-être quelque chose dans notre formation d'un peu moins technique. Ca ne fait pas très longtemps que je suis sortie de l'école et je trouve que c'est presque uniquement technique. Bien sûr il y a de l'aspect psychologique mais de façon très technique.

— Je suis psychologue, maman d'un bébé de sept mois ; j'ai accouché avec une sage-femme en global ET avec une doula.

Les sage-femmes sont formées, certes, mais on a tous nos limites. En tant que psychologue, j'accompagne les femmes enceintes aussi. Ma limite est justement que les sages-femme comprennent autre chose. D'un point de vue professionnel, je ne pense pas que les sages-femmes soient formées à tout. On a tous envie de faire plein de choses mais on a chacun ses limites, ses champs de compétences.

En tant que maman, j'ai été suivie par une sage-femme qui m'a accompagnée en global, qui m'a apporté beaucoup de temps, d'écoute, beaucoup de médical, mais beaucoup d'humain, et pour autant ma doula m'a apporté autre chose, pas du tout médical, c'est certain, ce n'était pas son métier, ce n'était pas ce que je lui demandais ; pas le même humain que la sage-femme qui a apporté quelque chose de très spécifique ; mais ma doula, à mon mari et moi, nous a apporté autre chose.

Tout comme moi, en tant que psychologue, je demande à mes patients de ne pas me prendre pour Dieu ; je ne peux apporter de médicaments car je ne suis pas psychiatre, ni leur apporter quelque chose qui n'est pas dans mon champ de compétences. On est un être humain, un être global ; on est un être qui doit être en harmonie, le corps et l'esprit et d'autres dimensions (...)

Les doulas ont un vécu, ont une certaine formation. Je pense aussi, en tant que psychologue, une formation peut être plus globale avec plus de rigueur et comme le disait Vanina, là il y a quelque chose qui est peut-être de l'ordre de la formation... et des formateurs plus reconnus, des psys, des sages-femmes, (**Madeleine AKRICH** demande de conclure), je pense que là il y a quelque chose de global qui peut être vu et qui peut satisfaire tout le monde et les sages-femmes et les doulas.

### **Une sage-femme :**

Dans la transmission de femme à femme, il y a une dimension traditionnelle importante (...) contexte social et culturel important. Je n'arrive pas à saisir quelle est la part d'apport de références traditionnelles et culturelles de la doula (...)

**Madeleine Akrich :**

C'est terrible parce que si on laisse le micro circuler, je crois qu'on en a pour la nuit là. Ce n'est pas grave, me dit Chantal. Le micro est parti au fond. Je vous laisse parler à la condition que vous fassiez repasser le micro vers l'avant parce que c'est là que les mains s'étaient levées d'abord.

**Intervenante public :**

Je suis sage-femme et anthropologue. Il me semble que dans la transmission de femme à femme, il y a une dimension traditionnelle importante. La naissance prend place dans un contexte culturel et social important, et là je n'arrive pas à saisir quelle est la part de référence traditionnelle et culturelle à cette transmission que vous appelez de vos vœux. (Inaudible.)

On est tous d'accord que les femmes ont perdu de leur autonomie dans leur accouchement... (Inaudible)

**Herrade Hemmerdinger :**

(...) Autour de la naissance et de l'allaitement, et j'ai juste une petite question : on est dans une société où la médecine et le droit se sont appropriés de façon incroyable la naissance, et il y a eu un lapsus révélateur de Sophie tout à l'heure, qui parlait de formation juridique des doulas ; oups ! Non il ne s'agissait de formation juridique...

**Sophie Gamelin :**

Ce n'était pas un lapsus, il s'agit bien de formation juridique. C'est comme dans la formation de sage-femme, il y a des aspects techniques, des aspects par rapport à l'accompagnement, des aspects psychologiques, plus ou moins, selon les écoles de sages-femmes – on s'en rend compte grâce aux témoignages de sages-femmes qui sortent des écoles – mais la formation juridique des doulas, ça me paraît un petit tronçon même s'il est – il fait 5 pages, un article en ligne – ça me paraît une base. Ce n'était pas un lapsus.

**Herrade Hemmerdinger :**

Ah d'accord ! On est dans une situation où le droit et la médecine ont préemptés un événement naturel...

**Sophie Gamelin :**

Ah non, c'est qu'il y a un cadre. Juste un mot : ce n'est pas que le droit s'est approprié la naissance, les textes que j'ai ressortis là, ils existent depuis des années et des années ; donc il y a un cadre, tu ne peux pas arriver et te dire : « Aujourd'hui,

je vais faire boulanger », tu passes par certains cadres ; tu apprends en tant qu'artisan que tu ne peux pas créer ton entreprise comme tu en as envie ; il y a des statuts, un cadre juridique également. Là c'est pareil par rapport au travail de doulas. Ce n'est pas une appropriation. C'est aux doulas de s'approprier le cadre juridique actuel pour éviter des dérives et avoir une pratique en accord avec la loi.

**Madeleine Akrich :**

Je propose que vous continuiez cette discussion entre toutes les deux plus tard. Je vais prendre une dernière intervention, deux interventions ; ensuite je voudrais repasser le micro à ma droite, aux doulas, je crois qu'il y avait des personnes qui souhaitaient répondre, je crois qu'on a déjà commencé la deuxième partie du débat qui était autour de la question « accompagnement global » « saucissonnage »...

**Cécile Loup :**

J'ai un point de vue de mère là. J'entends les présentations de doulas que je trouve assez idéalisées et peut-être que c'est difficile aussi hors pratiques de dire ; dans le même temps, je trouve votre présentation, Chantal Birman, très idéalisée : vous présentez l'idéal des sages-femmes et pas ce que ça a été. Je ne pense pas que dans les années 60, l'accompagnement des sages-femmes était tellement meilleur que depuis ces problèmes de sécurité sociale ; je crois qu'il y a aussi derrière un problème d'état d'esprit, de dirigisme, de tendance à diriger, parce que malheureusement, les sages-femmes, qui avaient disparu, ont été soumises aux médecins qui ont issus d'une tradition extrêmement paternaliste. Donc là, je crois que vous avez pris un raccourci et je ne suis pas tout à fait d'accord.  
(Applaudissements)

**Evelyne Vander Heym, directrice des Bluets :**

Je ne suis pas sage-femme et je suis certainement usagère de la santé ; j'ai été mère et même grand mère depuis peu de temps. Je suis choquée quand on parle de profession, pour un mot, un terme qui vient de pays où il a fallu se substituer, mettre en place des solutions de prise en charge, là où il n'y avait plus rien, où il n'y avait pas de système de santé, où les structures familiales étaient déstructurées, et où il fallait absolument mettre en place un certain nombre de prises en charge pour que les femmes enceintes soient accompagnées au moment de la naissance.

On est dans un pays où pendant des années et encore aujourd'hui, comme Chantal l'a dit, on se bat pour la reconnaissance de compétences, on se bat pour un niveau de compétences qui permette la qualité de la prise en charge et la sécurité de la naissance. Et je dois dire : franchement, je suis choquée quand j'entends des choses au niveau de la compétence des uns et des autres. Ce que je voudrais dire c'est que j'ai entendu la semaine dernière un très grand professeur, le professeur ??, pas n'importe qui, il a fait un rapport sur les blocs chirurgicaux dans notre pays. Et je l'ai entendu, horrifiée, dimanche dernier, dire dans un lieu très public : « Bientôt, on aura besoin de techniciennes de bloc pour remplacer les chirurgiens »... Eh bien, je pense qu'on a la même approche, la même vision qui s'approche où, face à la pénurie, face à la volonté politique de ne pas payer la compétence, de ne pas payer la sécurité au niveau de la santé, on s'approche ... (...) mais je je sens le côté

pernicieux aujourd'hui si on autorise un accompagnement, qui est du domaine d'un accompagnement familial, qui est du domaine d'un accompagnement social, et là je crois qu'il y a des revendications à réfléchir, pour que les parents aient le temps d'apprendre à être parents, qu'il y a une revendication à réfléchir pour des femmes enceintes ne travaillent pas 40 ou 45 heures dans les usines (Applaudissements), pour que les femmes aient le temps d'allaiter s'il le faut jusqu'à 6 mois ; oui, il y a des choses à réfléchir dans notre pays, parce que ce n'est pas le cas.

Dernière chose : oui, il y a des choses à réfléchir pour que les femmes aient le choix de leur naissance, du rapport à la naissance, du rapport à la parentalité, elles se battent aujourd'hui pour accoucher avec une sage-femme si elles le souhaitent, accoucher dans une maternité de type 1 si c'est vraiment ce dont elles ont besoin, et accoucher dans une maternité de type 3 et y rester 10 jours si elles en ont besoin. Voilà les questions qui me paraissent importantes.

**Madeleine Akrich :**

Je sentais que ça allait finir comme ça, que les choses allaient m'échapper ! (Rires) Chantal Birman veut absolument répondre à l'intervention, que je trouve judicieuse, de Cécile Loup, parce qu'elle se sent mise en cause ; je vais lui passer la parole à peu près 10 secondes et après, je la repasse à droite, aux doulas ; sinon je vais me faire étripier à la sortie. Soyez gentils : vous leur laissez la parole deux minutes.

**Chantal Birman :**

Je ne pense pas avoir présenté quelque chose d'idyllique, quand je dis qu'il y a une fermeture des petites maternités, dans ces petites maternités, il y avait un certain nombre de naissances avec un certain nombre de personnel, je parle de ce que moi, je vis : je suis passée de la maternité des Lilas, c'est-à-dire un lieu qui a tout fait dans ses statuts, dans la formation de son personnel pour être dans l'accompagnement. C'est le but, ce sont les statuts de l'association Naissance qui ont formé la qualité des Lilas. Ce lieu, on est passé de 900 naissances comme tu dis dans les années 60 à 1600 naissances aujourd'hui à effectifs constants : est-ce que tu comprends ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on a doublé quasiment le nombre de naissances pour les sages-femmes. Et bien non, c'est pas pareil quand tu as deux femmes en travail dans une garde que quand tu en as six. Et ce n'est pas idéal aujourd'hui, je ne dis pas que c'était idéal avant, je dis que c'était plus facile d'accompagner, je n'étais pas dans l'idéal ; j'aurais préféré être encore plus dans l'idéal ; mais quand même ça n'a rien à voir avec ce qu'on vit aujourd'hui, aujourd'hui ce n'est pas compliqué, quand tu as six ou sept femmes en même temps, tu sais que tu vas être dans l'abandon avec les femmes. Qu'est-ce que tu vas faire ? Tu vas essayer de les aider à prendre la péridurale ; si tu vois que tu en as deux ce jour-là, eh bien tu sais qu'elles ne vont pas avoir de péridurale. Ce n'est pas compliqué. (Applaudissements)

**Madeleine Akrich :**

Je ne voudrais pas que ça tourne au débat entre deux personnes, vous pourrez continuer ensuite la discussion ; je pense que le point de Cécile était un tout petit peu différent : elle pensait que ce n'est pas simplement une question de nombre et

de temps passé au chevet de la femme, c'était aussi une question d'attitude de la sage-femme, de rapport à la femme. Je clos la discussion sur ce point-là. Il y a quelqu'un qui a demandé la parole depuis très longtemps, mais je passe d'abord ici à la tribune et après je vous la repasse.

**Une des représentantes d'Alna :**

Au vu de ce que j'ai entendu depuis tout à l'heure, je voudrais repréciser que le métier d'accompagnante à la naissance n'a rien à voir avec le monde médical ; j'ai l'impression qu'on nous compare toujours avec le monde médical et ça n'a rien à voir avec le métier des sages-femmes, c'est quelque chose d'important.

Je suis un petit peu déçue tout à l'heure dans le descriptif par rapport à l'aspect juridique. On essaie à ALNA d'apporter un sérieux, et quand j'entends qu'on nous mélange tous dans le même panier pour dire que finalement il n'y a rien de concluant dans la professionnalisation, je trouve ça un petit peu dommage : on met quand même pas mal d'énergie à essayer d'écrire un code, de poser un certain sérieux ; alors quand on nous compare avec d'autres écoles ou d'autres personnes qui n'ont pas été certifiées, formées...

**Sophie Gamelin :**

Je ne compare personne, je souligne des dérives.

**Madeleine Akrich :**

Je vais passer la parole à une personne qui voulait poser une question depuis le tout début. Ensuite, je passe la parole à la tribune et ensuite, c'est fi-ni ! (Protestations) Il y a des ateliers pendant deux jours, vous avez le temps de discuter, vous avez le droit de faire des forums sur ce thème qui a l'air de vous passionner. Le problème c'est qu'il y a des choses qui sont prévues après, qu'on ne va pas passer la nuit ici, et par respect par rapport aux autres intervenants, il va falloir clore ce débat, vous laisser sur la frustration. La frustration est aussi un moteur pour faire autre chose, donc je trouve que demain vous aurez trouvé des super-arguments et que vous nous ferez des super-forums ouverts.

**Max Ploquin :**

Est-ce qu'un homme peut intervenir ? (Rires, brouhaha)

**Intervenante public, Caroline :**

Je m'appelle Caroline, je suis une maman de deux enfants et j'ai aussi suivi la formation ALNA, je ne suis pas certifiée, rien, je suis toute débutante ; je vous écoute tous et j'ai une question à vous, Chantal Birman, vous dites que l'idéal ce serait une maman / une sage-femme ; combien de temps pensez-vous que cela va prendre en France pour avoir ça ?  
(Rires, applaudissements)

**Sophie Gamelin :**

Il faudrait déjà le demander. Qui le demande ?

**Caroline :**

Pendant le temps qui va s'écouler, qu'est-ce qu'on fait des mamans qui n'ont pas leur sage-femme à côté ?

**Chantal Birman :**

Je peux répondre ?

**Madeleine Akrich :**

Non, tu ne vas pas répondre, parce que je pense que tu ne peux pas répondre.

**Chantal Birman :**

Si je peux répondre !

**Madeleine Akrich :**

10 secondes maximum (Rires)

**Chantal Birman :**

C'est le genre d'arguments qui est par rapport à une destruction : ce que tu es en train de dire c'est « puisque ce n'est pas correct comme c'est actuellement... »...

**Caroline :**

Non, je demande juste combien de temps ça va prendre.

**Chantal Birman :**

Ça peut prendre très peu de temps (Protestations) : si tous les parents se mobilisent en disant « on veut une sage-femme par femme, donc on veut tripler le nombre de sages-femmes françaises » vous faites, et là on sera avec vous, nous les sages-femmes, il n'y a aucun problème, on fait un mouvement autour de ça, et dans les cinq ans qui viennent, c'est terminé (Protestations).

**Madeleine Akrich :**

On me demande de faire respecter le principe de la parité, de faire parler les hommes et donc nous avons un homme qui va parler et ensuite les doulas pourront parler.

**Max Ploquin :**

En tant qu'homme et aussi en tant que médecin débutant – car j'étais très jeune – médecin de campagne, qui avait épousé une sage-femme qui doit être par là d'ailleurs, on faisait beaucoup d'accouchements à la campagne dans des conditions qu'a bien décrite notre ami (inaudible) ... psychoprophylaxie qu'on avait appris avec Lamaze aux Bluets à Paris (inaudible) et ensuite l'haptonomie. Et on avait quelquefois trois accouchements dans le même temps ; ma femme allait dans un village, j'allais dans un autre, et comment ça se passait pour le troisième ? Et bien, dans ce Berry profond, où il y a encore des penseurs et des guérisseurs, des femmes qui avaient déjà accouché et fait leur préparation avec nous, elles accompagnaient ces femmes, jusqu'au moment où on arrivait, tardivement souvent, elles étaient à cinq, à cinq francs on disait, pas cinq centimètres ; ces femmes qui étaient accompagnées par ces mamans, par ces dames autour d'elles, étaient fabuleusement préparées. On arrivait, et on souriait, on était dans une détente extraordinaire. Autrement dit, on était à un moment où on pouvait dire que l'accouchement pouvait être naturel, où vraiment l'accouchement n'était pas technologisé comme maintenant. Technologisé où maintenant les sages-femmes sont techniciennes aux ordres des gynécos avertis.

(Applaudissements, Brouhaha) Et maintenant, si on veut gagner une naissance respectée, il ne faut pas seulement beaucoup de sages-femmes, il en faut beaucoup, c'est vrai, mais surtout une autre forme de pensée, une forme d'alimentation, une autre forme de vie plus naturelle, et plus sympa et plus conviviale. Il faut se battre, ça demandera beaucoup de patience, mais il faut se battre pour que l'accompagnement intime, familial reprenne ses droits sur les professionnels. C'est vous qui avez ce pouvoir de changement, c'est pas les professionnels.

#### **Intervenant :**

Je ne suis pas professionnel de la santé, je suis juste père de quatre enfants et à ce titre là, je trouve que c'est intéressant que, dans le discours des doulas comme des sages-femmes, qu'on parle de la naissance effectivement comme le projet d'un couple et que, ... de la même manière que moi, je n'ai pas envie de laisser la naissance de mes enfants à un professionnel de santé qui va brancher tous les tuyaux et qui va faire tout de manière technique, de la même manière, le côté transmission de femme à femme m'embête un petit peu. Parce que le père, qu'est-ce qu'il fait là dedans ?

#### **Madeleine Akrich :**

Je passe la parole à nos amies doulas peut-être si vous voulez conclure... Ah, elles ont choisi une déléguée qui est là-bas.

#### **Une sage-femme vient à la tribune :**

Je suis sage-femme, pratiquant l'accompagnement global à la naissance et je participe à la formation des doulas, des accompagnantes à la naissance (ALNA), et j'ai un peu cette double casquette. Quand j'ai participé à cette formation, j'étais persuadée que les intervenantes doulas n'avaient pas leur place, qu'il n'y avait que les sages-femmes qui pouvaient faire de l'accompagnement global de la naissance, puisque, nous, on est dans toutes les facettes et que j'y passe beaucoup de temps.

L'expérience m'a montré que, comme par hasard, dans la naissance et dans les suites de couches, les parents avaient certaines questions qu'ils posaient à des accompagnantes stagiaires que j'avais avec moi, et c'était des questions qu'ils ne m'auraient pas posées. Il y a effectivement un dialogue qui s'instaure de mère à mère qui ne peut pas s'instaurer avec les professionnels. Ils n'auraient pas osé même s'il y avait une intimité...

C'est une question qui se pose pour l'accouchement, c'est lui qui pose principalement problème, je pense que quand un couple est bien préparé, même moi je suis de trop, ils n'ont pas besoin de médical, c'est juste une vigilance pour vérifier que tout se passe bien. Mais c'est vrai que quand une femme commence à s'embarlificoter dans ses résistances, c'est vrai que passer 6 heures, 10 heures, 12 heures avec une femme, parfois, on n'est pas trop de deux, pour aller se changer les idées, pour pouvoir revenir avec d'autres idées, pour pouvoir accompagner le couple un peu différemment. J'ai vraiment l'impression qu'au niveau humain et professionnel nous pouvons cohabiter ; par contre, je ne suis pas du tout persuadée qu'au niveau politique ce soit possible en France.

**Madeleine Akrich :**

Un dernier mot aux doulas...

**Fleur Mathet-Jolly :**

J'avais préparé un texte pour vous le raconter ce soir. Après tout ça, je ne le sens pas du tout, c'est tout doux, bon bref... ; je propose qu'on en parle dans un forum ouvert.

**Valérie Dupin :**

Je vais juste revenir sur la campagne une sage-femme / une femme. Il y a 14 ans, j'ai accouché à Glasgow avec deux sages-femmes de la maternité publique. Parce qu'en Grande-Bretagne, si vous voulez accoucher à la maison, l'hôpital doit vous fournir une sage-femme ; et pas seulement une sage-femme mais deux et une doula en plus, et c'était absolument magnifique.  
(Applaudissements)